

# DESCRIPTION DU VÉLOMOTEUR TYPE D 89 "MOBYMATIC"

construit par la Société "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

**Marque.** — MOTOBÉCANE. — **Type.** — D 89. — **Genre.** — VÉLOMOTEUR.

**Nombre de places assises** (y compris le conducteur). — 1. Possibilité d'adapter un tan-sad ou de monter une selle biplace. Le nombre de places assises passe alors à 2.

**Nom et adresse du constructeur.** — ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE, 16, Rue Lesault PANTIN (Seine).

## 1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

**Nombre de roues.** — Deux.

**Roue motrice.** — Arrière.

**Constitution du cadre.** — Cadre coque en tôle emboutie soudée formant réservoir à sa partie supérieure avant.

**Fourche.** — A balancier.

**Roues.** — A rayons, munies de pneumatiques de 2,25 x 18.

**Pédalier.** — A roue de 32 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux, un pignon à roue libre de 20 dents, solidaire du moyeu arrière.

**Emplacement et disposition du moteur.** — Devant le pédalier.

## 2. - DIMENSIONS ET POIDS

**Empattement extrême.** — 1, m.09

**Dimensions maxima du véhicule.** — Longueur 1,71 m. - Largeur 0,60m

**Hauteur libre au-dessus du sol.** — 0,11 m.

**Poids du véhicule.** — 49 kg.

## 3. - MOTEUR

**Type.** — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

**Alésage.** — 39 m/m - Course 41,8 m/m - Cylindrée 49,933 cm<sup>3</sup>

**Taux de compression.** — 8,6.

**Puissance administrative.** — 1 CV.

**Carburant normalement utilisé.** — Mélange essence-huile 2 temps.

**Réservoir.** — Contenance 4 L. 850 - Fermé par un bouchon en matière plastique.

**Régime de rotation du moteur.** — Maximum 7.000 t/mn au banc - 6.000 t/mn sur route avec variateur. Correspondant au couple maximum 3.500 t/mn. Correspondant à la puissance maximum 6.000 t/mn.

**Echappement.** — Un tube de longueur 230, m/m de diamètre intérieur 21 m/m, débouche dans un pot cylindrique d'un volume égal à 0 litre 950. Le pot contient 2 tubes et 1 diaphragme percé de trous délimitant 2 chambres de détente de volumes différents. La sortie est effectuée par un tube de 12 m/m de diamètre intérieur et 70 m/m de long. Le volume total du dispositif d'échappement est de 1 L. 030. Le niveau sonore des bruits, mesuré suivant les prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 25 Octobre 1962, est inférieur à 80 dB. A. Le poinçon du constructeur est frappé à froid sur le pot d'échappement.

**Alimentation du moteur.** — Carburateur GORTNER H 14. A niveau constant, commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

**Allumage.** — Par volant magnétique MOVI, à haute tension.

**Graissage.** — Par mélange d'huile à l'essence.

**Refroidissement.** — Par air.

**Mise en marche.** — Un décompresseur est conjugué avec la poignée tournante droite commandant les gaz

## 4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

**Embrayage.** — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 t/m.

**Transmission.** — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne, par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 18 x 8 une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 12 dents, entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 48 dents solidaire du moyeu arrière.

La MOBYMATIC comporte un changement de vitesse automatique par poulie extensible commandée par billes centrifugées. Le moteur est monté basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort pincette qui assure la tension de la courroie.

**Démultiplication.** — Petite vitesse :  $\frac{242}{48,5} \times \frac{48}{12} = 19,96$

Grande vitesse :  $\frac{242}{87} \times \frac{48}{12} = 11,13$

Nombre de vitesses : Infini.

Avec des pneumatiques de 2,25 x 18 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1 m. 73), au régime du moteur de 1.000 t/m, la vitesse atteinte est de : Petite vitesse : 5,2 km/h. - Grande vitesse : 9,3 km/h. Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum théorique du véhicule ressort à 56 km/h sur route avec variateur.

**Indicateur de vitesse.** : Encastré dans le phare.

## 5. - SUSPENSION

**Avant.** — Fourche à balancier et anneaux Neiman.

**Arrière.** — Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques à ressorts.

## 6. - FREINAGE

**Frein avant.** — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 mm commandé par un levier à main droite.

**Frein arrière.** — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 mm commandé par un levier à main gauche et patin à l'é.

**Surface de freinage.** — Avant et arrière 42 cm<sup>2</sup>.

## 7. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

**Equipement électrique.** — Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 130 mm de diamètre comportant :  
Un feu de route — Un feu de croisement, type agréé sous le n° ABTP 520 — Un feu de position.

Le volant magnétique alimente en outre un feu rouge arrière.

Le commutateur est sur le phare, l'inverseur au guidon à main gauche.

Le véhicule est muni d'un avertisseur sonore agréé sous le n° T.P.A.V.M. 312.

Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé sous le n° T.P.V. 320.

## 8. - DIVERS

Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par la R.T.F.

Le véhicule est muni d'un miroir rétroviseur.

Le véhicule est muni d'une plaque d'immatriculation arrière avec dispositif d'éclairage.

Le véhicule est muni d'une plaque de constructeur portant le nom du constructeur, l'indication du type, le numéro d'ordre dans la série du type et l'indication de la cylindrée. Cette plaque est fixée sur la douille de direction à droite.

L'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur la partie inférieure droite du cadre servant à la fixation du moteur. Ces indications sont encadrées par le pointon du constructeur.

Le numéro du moteur est porté sur une plaque métallique située à la partie inférieure avant du cylindre.

Le numérotage dans la série du type a commencé au n° 5.000.

## PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, les 13 Mars et 17 Avril 1963, que le véhicule n° 5000 à moteur n° 3.962.099 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANÉ type D 89 satisfait aux dispositions des articles R 104, R 169, R 170 et R 172 à R 183, en ce qui concerne pour l'article R 182 l'application de l'article R 97 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé  
Enregistré sous le N° AU. 450-63  
A Paris, le 26 Avril 1963  
L'Ingénieur en Chef des Mines,  
(Signé : HELIOT)

Vu :  
Paris, le 26 Avril 1963  
L'Ingénieur des Mines,  
(Signé : ARMOUIL)

A Paris, le 26 Avril 1963  
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)  
(Signé : FLAGEOLET)

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je, soussigné, Madame VINCENT, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANÉ" 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifie que le véhicule :

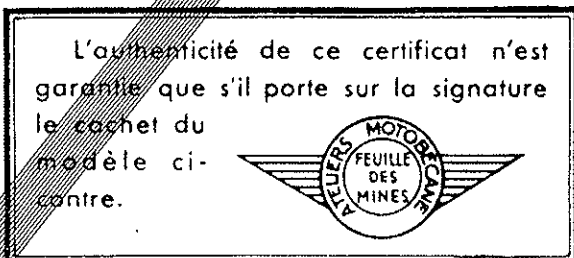
1 Genre : VéloMOTEUR	6 Puissance administrative : 1 cheval
2 Marque : Motobécane.	7 Carrosserie :
3 Type : D 89	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1 avec selle biplace : 2
4 N° dans la série du type : cadre ..... moteur .....	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps	10 Poids à vide : 49 kgs
5 bis Cylindrée (en cm <sup>3</sup> ) : 49,93 cm <sup>3</sup> 2 ou 4 temps : 2 temps	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : ..... d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le .....

pour être livré à .....

Fait à ..... le .....  
(Signature)



"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 & 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture.